

**4.—Canaux du Canada sous la juridiction du Ministère des Transports, longueur des canaux et dimensions des écluses, 1941—fin**

Nom	Situation	Longueur	Ecluses			
			Nombre	Dimensions minimums		
				Longueur	Largueur	Profondeur
		milles		pds	pds	pds
Rivière Ottawa—						
Ste-Anne.....	Confluent du St-Laurent et de la rivière Ottawa.....	0-12	1	200	45	9
Carillon.....	Rapides Carillon, rivière Ottawa..	0-94	2	200	45	9
Grenville.....	Rapides Long-Sault, rivière Ottawa..	5-94	5	200	45	9-5
Divers—						
Rideau.....	Ottawa à Kingston.....	126-25	47	134	33	5
	Lac Rideau à Perth (Div. de Tay)..	6-50	2	134	33	5
Trent.....	Trenton aux écluses de Peterborough, Peterborough.....	88-74	18	175	33	6 <sup>1</sup>
	Ecluses de Peterborough à Swift Rapids.....	135-71	24	134	33	6
	Swift Rapids à Port Severn.....	16-00 <sup>4</sup>	1	100	25	6
	Ecluses de Port Severn.....	—	—	—	—	—
	Lac de l'Esturgeon à Lindsay (division de Scugog).....	8-35	1	142	33	6
	Lindsay à Port Berry (division de Scugog).....	26-65	Nil	—	—	—
Murray.....	Isthme de Murray—Baie de Quinte..	5-15 <sup>5</sup>	“	—	—	—
St-Pierre.....	Baie St-Pierre aux lacs Bras d'Or, Cap-Breton, N.-E.....	0-50	1	300	48	18 <sup>6</sup>

<sup>1</sup> Les profondeurs navigables sont parfois moindres lorsque les eaux sont extrêmement basses. <sup>2</sup> Profondeur minimum entre les écluses, 25 pieds. <sup>3</sup> Cette profondeur peut être portée à 8 pieds 4 pouces sur avis raisonnable du passage des vaisseaux commerciaux plus gros. <sup>4</sup> Profondeur minimum des eaux navigables, 4-5 pieds. <sup>5</sup> La profondeur minimum du canal lorsque le niveau du lac Ontario est à 244 pieds au-dessus de la mer est de 10-5 pieds. <sup>6</sup> La profondeur du prisme du canal est de 17 pieds.

**Sous-section 4.—Ports**

L'étude du transport par eau ne peut être complète si on ne tient pas compte de la coordination du transport par terre et du transport par eau à plusieurs des ports. L'outillage destiné à faciliter les mouvements d'échange comprennent les docks et les quais nécessaires dont quelques-uns pour le trafic-voyageur mais la plupart pour le trafic-marchandises, des entrepôts pour la manutention de la cargaison générale et un outillage spécial pour les marchandises expédiées en vrac telles que le bois, le charbon, l'huile, le grain, etc. Le matériel peut comprendre des entrepôts frigorifiques, des voies ferrées et des facilités d'aiguillage, des élévateurs à grain, des soutes à charbon, des réservoirs d'huile et, dans les principaux ports, des bassins de radoub.

Huit des principaux ports du Canada sont administrés par le Conseil des Ports Nationaux; sept autres par des commissions composées de fonctionnaires municipaux aussi bien que fédéraux. Les autres sont administrés par des maîtres de port sous l'autorité du Ministère des Transports.

En outre des facilités possédées par le Conseil des Ports Nationaux ou exploitées par d'autres commissions, il y a dans la plupart des ports des docks et des facilités de manutention appartenant à des compagnies privées telles que compagnies de chemin de fer, de pulpe et de papier, d'huiles, d'industrie sucrière, etc. Quelques ports sont aussi aménagés de cales sèches. Celles-ci sont étudiées séparément.